

1846 à son étude d'avocat, et il y commençait sa grande fortune en plaidant avec succès les plus célèbres causes du temps.

Pendant la guerre de sécession, il se montra favorable à la politique du Nord, et, le Sud vaincu, à la restauration absolue de l'Union. Depuis la paix, il ne cessa d'attaquer les abus et la concussion administrative que le parti républicain, au pouvoir avec le général Grant, laissait de plus en plus s'étendre. Nommé gouverneur de l'Etat de New-York en 1874, à la place du général Dix, il eut la gloire de dénoncer de nouveau les fraudes et de rompre l'association des politiciens éhontés qui avait pour but de piller la caisse des canaux. Précédemment il avait déjà attaqué victorieusement, non sans péril, ceux qui volaient la caisse municipale de New-York avec l'ignoble Tweed ou la hideuse clique judiciaire qui du haut de son tribunal favorisait les coquins qui l'avaient nommée.

Tilden est de manières un peu rudes, comme il convient à un Yankee. Néanmoins la figure est distinguée, intelligente. Il aime à recevoir, et bien que sa cave soit renommée, surtout pour ses excellents vins du Rhin, jamais on ne l'a vu ivre; on n'en a pas toujours tant dit du général Grant. Jamais il ne fume, jamais on ne l'a vu jouer aux cartes. Il faut croire que, comme tout bon Américain, il a au moins conservé la bonne habitude de mâcher du tabac.

Il appartient à la religion presbytérienne, et en protestant zélé, suit régulièrement les exercices de son église. Ses ennemis prétendent que c'est un sécessionniste, un parjure, un voleur, et vont même jusqu'à dire qu'il a battu sa belle-mère: à quoi Tilden répond qu'il n'a jamais été marié; mais la calomnie restera. La fortune de Tilden est évaluée à 25 millions de francs.

M. Hayes descend d'une famille écossaise qui vint s'établir dans le Connecticut en 1682, et dont le nom se retrouve, dit-on, dans les légendes de l'histoire d'Écosse.

Son grand-père, forgeron et aubergiste à ses débuts, était en 1782 officier de l'armée révolutionnaire.

Son père, un des pionniers de l'Ohio, concourut à y fonder la ville de Delaware, où Rutherford B. Hayes naquit en 1822. L'enfant fit de bonnes études, commença son droit à Cincinnati et l'acheva au collège d'Harvard, où il suivit les leçons de Story, Longfellow et Agassiz. En 1845, l'année même où Tilden entra à la législature de l'Etat de New-York, Hayes se faisait inscrire au barreau de Fremont (Ohio). De là il passa à Cincinnati, où il devint avocat de la ville. Pendant la guerre de sécession, il prit du service, se distingua, fut blessé en mainte affaire, et fut même nommé par Sheridan, général de brigade sur le champ de bataille.

Après la guerre civile, il fut envoyé au congrès fédéral, puis nommé à deux reprises gouverneur de son Etat, qu'il administrait paternellement quand le vote populaire vint, au mois de juin dernier, le désigner pour la suprême magistrature.

Ses ennemis l'appellent un homme de rien, un zéro, un pantin, un parjure, mais on sait bien qu'il est honnête homme et économiste des deniers publics.

Il a 5 pieds 9 pouces de haut et pèse 180 livres, nous dit gravement un de ses biographes, qui ajoute qu'il est de santé et de complexion parfaites. Il est d'aspect un peu vulgaire, comme Lincoln, dont on lui prête le grand bon sens. Il est, comme Tilden, attaché à la religion presbytérienne.

Sa loyauté est proverbiale, de même que son inébranlable fidélité à ses convictions politiques.

Sa fortune, pour un Américain, est médiocre, et ne paraît pas dépasser deux millions et demi de francs. Ses propriétés, ses fermes, sont aux environs de Fremont; il les soigne lui-même et a toujours vécu modestement ainsi que tous les siens. Ce sera, à la Maison Blanche, un chef d'Etat des plus bourgeois.

Quel que soit le président qui arrive aux affaires, il n'aura pas beaucoup de peine à faire oublier celui qui s'en va. La

mesure était comble, et il était temps de donner le coup de balai. Le général Grant peut dire qu'il part les mains pures, mais non son entourage. Tout le monde a été compromis autour de lui, ses parents, ses amis, les collecteurs des deniers publics, presque tous les membres de son cabinet, quelques-uns même de ses ministres à l'étranger. Des fraudes nombreuses, formidables, ont été relevées dans une série de procès qui ont fait scandale, et les noms des condamnés ou des flétris sont encore présents à la mémoire de chacun.

La réforme, tel est aujourd'hui le cri universel aux Etats-Unis, et une réforme de toutes choses, des services civils comme des mœurs publiques et privées.

Il faut que la corruption, la vénalité, le népotisme, le pillage des places disparaissent enfin, et que tous ces politiciens, ces représentants sans vergogne, ces chefs de bandes ou de rings, les Cartouche et les Mandrin politiques vident une bonne fois les lieux. Sinon ç'en serait fait de l'Union, et la grande république américaine verserait bientôt inévitablement dans l'ornière et s'en irait aux abîmes et à la ruine, comme jadis une autre république non moins célèbre.

Noël: La Sainte Famille.— Avant que nos lecteurs n'aient reçu le prochain numéro de *L'Opinion Publique*, ils auront célébré encore une fois la grande fête de Noël. Noël! avec ses souvenirs historiques, son charme religieux, ses parfums d'encens et de sapin, sa messe médianocturne! Fête divine, toute pleine de poésie, riche de promesses éternelles. Fête des anges et des enfants, célébrée à la lueur de l'âtre domestique, aux reflets des flambeaux qui couvrent les autels, et sous le calme et joyeux scintillement des étoiles. Noël apporte à tous, mais aux enfants surtout, la joie, le bonheur. Et cependant, que de douloureuses scènes nous sont rappelées par ce petit Jésus que la foule vient vénérer dans sa crèche resplendissante! Les insultes et les fatigues que dut endurer sa sainte Mère, avant que d'être réduite à se réfugier dans une étable. Le froid et la misère qui accueillirent le Divin Enfant dès son apparition dans ce monde. La persécution qui força son père nourricier à l'emmener en Egypte avec la Vierge-Mère.

Notre gravure représente sans doute une étape de cette fuite. Le peintre, Ittenbach, a revêtu son tableau du caractère particulier à l'école flamande. Les figures respirent le repos; les alentours sont empruntés aux paysages flamands; mais à part ces inexactitudes, on peut facilement se représenter cette scène comme se passant dans la semaine qui suivit le départ de la Sainte Famille, et quelque jour, sur le midi, lorsque, suspendant leur marche, le Trio béni se reposaient de leur fatigue.

Quel ineffable calme, quelle beauté surhumaine dans le visage enfantin du Sauveur! que d'amour et d'adoration dans celui de Marie! Que de résignation, de dévouement dans le regard de Joseph!

En étudiant les beautés de ce tableau, ne perdons pas de vue la leçon de soumission aux décrets de la Providence, et de confiance en sa protection, que nous enseigne la fuite en Egypte. G.-E. D.

Les nouvelles du 15, datées de Québec et d'Ottawa, annoncent la nomination de l'hon. Luc Letellier de St. Just au poste de Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

AUX RETARDATAIRES

Notre agent à Montréal, M. Edouard Dorion, se plaint qu'il éprouve de la difficulté à collecter les comptes. Les abonnés retardataires sont priés de se souvenir que l'abonnement est payable d'avance, et que si l'administration n'a pas été sévère dans l'application de cette règle, ceux qui n'ont pas encore payé ne doivent pas abuser de notre patience. S'ils ne règlent d'ici au 1er janvier, ils peuvent s'attendre à être poursuivis.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR CARON

Depuis quelques semaines, l'état de santé de Son Excellence le lieutenant-gouverneur inspirait les plus graves inquiétudes. La crainte et l'incertitude firent place à la douleur universelle, lorsque, le 13 courant, on apprit que l'hon. Edouard-René Caron avait rendu le dernier soupir. Nous avons publié, en 1873, un résumé des principaux événements de sa vie. Nous ne pouvons mieux faire, aujourd'hui, que de reproduire les paroles émues que prononçait en chambre, mercredi soir, l'honorable procureur-général.

Vers cinq heures, le bruit de la mort de Son Excellence le lieutenant-gouverneur s'étant répandu, l'hon. M. Angers a appris à la chambre cette triste nouvelle dans les termes suivants:

M. l'Orateur, depuis un mois, notre première pensée a été, en entrant chaque matin dans cette enceinte, de nous enquerir de l'état de santé du représentant de Sa Majesté dans le gouvernement de notre province. Cette inquiétude est maintenant changée en un sentiment profond de chagrin, qui affaisse non-seulement la chambre et celui à qui incombe la tâche d'en être l'expression, mais encore, elle serre le cœur de toute la nation. La perte que nous regrettons n'en est pas une qui afflige un parti politique seul, c'en est une où les regrets sont unanimes et sont partagés de tous.

Si la politique nous divise, elle ne saurait nous partager quand il s'agit de rendre hommage à la mémoire d'un homme qui fut promu par ses talents, son patriotisme et sa vertu, au premier poste qu'un Canadien puisse occuper. Les talents, le goût du travail, accompagnés de la vertu, sont les trois puissances morales qui ont ouvert au fils d'un humble paysan du comté de Montmorency, les carrières si variées qu'il a parcourues pendant cinquante ans, pour venir s'éteindre, revêtu du titre et des qualités de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

René-Edouard Caron n'a rien dû à la protection ni à la faveur. En 1826, il entra au barreau de Québec sans autre protection que son travail, son énergie et la détermination de s'y faire une position honorable.

Né avec le siècle, en 1800, il était arrivé à l'âge mûr à l'époque la plus critique de notre histoire politique. Il n'a pas hésité à partager son temps entre sa clientèle et la politique. Il ne fut pas le dernier à demander les réformes qui eurent pour résultat de nous assurer le gouvernement constitutionnel dont nous jouissons aujourd'hui. Ce que d'autres voulaient à tout prix, il le voulait comme eux, mais il ne le demandait qu'à des moyens constitutionnels. C'est là la plus belle page de sa vie. Il demandait la réforme, il la demandait partout et toujours, mais il ne l'espérait que de la justice et de la modération.

Si sa manière de voir eut prévalu, nous n'aurions pas eu à regretter des martyrs politiques d'un côté, et de l'autre le spectacle d'une même famille divisée entre elle pour refuser ce que la justice, la raison, la paix et la prospérité du pays exigeaient.

C'est à cette époque que nous pouvons dire qu'il a gagné la devise: *Fortiter in res, suaviter in modo.*

Sa réforme est venue sans que l'acrimonie entre les deux partis ait été complètement effacée.

C'est surtout à cette époque que, par son esprit conciliant et modéré, M. Caron a été utile en contribuant à amener les hommes politiques les uns à profiter sans abus des réformes obtenues, et les autres à ne pas regretter d'avoir accordé ce que la justice leur faisait un devoir de ne pas refuser plus longtemps.

Après dix-neuf ans de carrière politique, il a été appelé à prendre place sur le banc judiciaire de cette province, d'abord comme juge de la Cour Supérieure et peu de temps après comme juge de la Cour d'Appel.

La confiance publique qui l'avait accompagné et qu'il avait toujours méritée, l'a suivi dans un nouvel emploi.

En 1859, de concert avec ses collègues les juges Morin et Day, il commença l'érection du plus beau monument qu'une nation puisse posséder en Amérique. Ce monument est un petit livre sur le frontispice duquel on lit ces mots: "Code Civil du Bas-Canada." Ce petit livre est un temple où le pauvre comme le riche, l'étranger de race et de toute nationalité entrent avec confiance, et y trouvent la même justice et la même protection pour leur propriété et leur famille.

M. l'Orateur, en 1873, l'hon. juge Caron était appelé à remplir le poste de lieutenant-gouverneur de cette province. L'on se rappelle l'accueil favorable qui a été fait à cette nomination. La province entière s'est réjouie de voir un homme aussi honorable, avec un passé tel que le sien, un homme aussi capable qui s'était toujours dévoué aux intérêts publics, qui avait sacrifié la plus longue partie de sa vie à travailler pour ses concitoyens, se charger de la représentation directe de Sa Majesté auprès de nous. Cette nomination a été accueillie non pas comme la nomination d'un parti politique, mais tous les partis se sont réunis pour dire que le choix de

Sa Majesté ne pouvait tomber sur un homme plus digne.

C'est là, M. l'Orateur, c'est à cette époque surtout que l'on peut dire que l'homme que nous regrettons appartient à cette législature. En est-il un dans cette Chambre, en est-il un hors de cette Chambre, qui puisse aujourd'hui apporter autre chose qu'un sentiment de regret de voir qu'il nous a été trop tôt enlevé? Je ne crois pas qu'il existe un seul homme dans le pays qui puisse exprimer un autre sentiment. J'ai dit que c'était à cette époque surtout qu'il avait appartenu à cette législature. Certainement qu'il nous a traités comme les enfants d'une même famille, qu'il se regardait comme le père de la province de Québec, et c'était bien là le caractère de l'accueil qu'il nous faisait lorsqu'il nous recevait, comme le disait M. Joly dans une autre occasion, avec l'urbanité du gentilhomme français et la largesse du gentilhomme anglais. C'est bien là l'accueil que nous avons reçu chez lui.

Au point de vue politique, je dois dire que la Chambre, j'en suis convaincu, croit et pense avec raison que personne n'a conduit avec plus de sagesse la province de Québec sur le chemin de la prospérité.

Maintenant, s'il m'était permis de troubler le deuil de la famille du lieutenant-gouverneur en faisant arriver l'écho de notre douleur jusque dans l'enceinte de sa maison, je dirais que cette Chambre partage les regrets de sa famille. Je lui dirais: vous avez perdu un époux, un père, et nous, nous avons perdu le premier citoyen de la province de Québec, la ville de Québec le plus distingué de ses habitants, et si je me reportais jusqu'au comté de Montmorency, je dirais qu'il a perdu le plus illustre de ses enfants, et certainement que nous le considérons comme un père et que la douleur de sa propre famille est aussi la douleur de cette Chambre.

Je regrette, M. l'Orateur, que cette tâche difficile et pénible de rendre hommage à l'homme que nous regrettons ne soit pas échue à un autre que moi. Si je n'ai pas traduit le sentiment et l'expression de cette Chambre, c'est que l'émotion m'empêche d'exprimer tout ce que mon cœur éprouve.

M. Joly.—L'hon. leader de la Chambre a su si bien exprimer les sentiments des membres des deux côtés de la Chambre, que je n'ai plus rien à ajouter aux justes éloges qu'il a consacrés aux qualités et aux mérites du regretté défunt.

L'hon. M. Baker.—M. l'Orateur, s'il m'est permis d'ajouter un mot au nom des députés anglais, je ne puis que me faire l'écho de ce que vient de dire l'hon. leader de la Chambre. Le regretté défunt, dont on se rappellera longtemps le nom, a toujours consacré son temps et ses efforts aux véritables intérêts du pays, et il n'a rien épargné pour établir la meilleure harmonie entre les différentes nationalités. Il a occupé la position la plus haute que puisse ambitionner un Canadien dans la province de Québec et sa carrière a été remplie de nobles actions.

Je crois que les regrets de cette Chambre seront partagés par le pays tout entier.

L'hon. M. Angers fait ensuite motion que la Chambre s'ajourne de jour en jour à 3 heures jusqu'à ce qu'elle ait le pouvoir de continuer ses délibérations.

La Chambre s'ajourne à 6.30 heures.

LÉGISLATURE PROVINCIALE

Les industriels, et surtout les pharmaciens anglais de Montréal, s'opposent fortement au bill autorisant les Sœurs de la Providence à exercer certaines industries pour le soutien de leur hospice. M. Ogilvie a présenté plusieurs pétitions dans ce sens.

Lundi, un nombre de bills privés furent lus une seconde fois, et quelques mesures plus importantes furent passées à la troisième lecture.

Mardi, M. Bachand présente un bill ayant pour but de mettre les compagnies d'assurances sous le contrôle du gouvernement, et de diminuer les taux d'assurances.

En réponse à M. Houde, l'hon. M. Chapleau dit que le gouvernement favorise l'agriculture autant qu'il le peut, et que des sommes considérables sont votées à cette fin, ainsi que pour la publication d'un journal agricole illustré.

M. Shehyn se plaint que le gouvernement néglige de régler la question du prêt aux incendiés de 1845. Mais l'hon. M. Chapleau démontre que les délais ne sont causés que par le retard apporté au règlement des comptes entre Ontario et Québec, et qu'aucune pression n'était exercée sur les incendiés nécessiteux. Il a fait remarquer que l'agitation de cette question ne pouvait que nuire à la province.

Plusieurs mesures furent lues une troisième fois. Quelques explications furent données par l'hon. M. Garneau sur la colonisation et le rapatriement, puis la chambre se forma en comité des subsides. Après l'adoption de plusieurs items, M. Joly demande la production des plans de divers architectes pour les édifices publics, et en particulier, de ceux de M. Berlinguet. L'hon. M. Church se rend avec plaisir à cette demande. M. Beaubien exprime le désir de voir le gouvernement choisir le terrain vis-à-vis celui que l'on destine aujourd'hui à ces constructions, de préférence à ce dernier. M. Church répond que cette question pourrait être étudiée par un comité spécial.

Mercredi, la séance fut interrompue de bonne heure, après cependant que l'on eut disposé de nombreuses affaires, par la nouvelle de la mort du lieutenant-gouverneur.